

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2015/n°102/5.5/18.11/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 04/11/2015

Date de l'affichage : 12/11/2015

**OBJET :**

**ATTRIBUTION DE DELEGATION DE POUVOIR  
AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE  
L 2122-22 DU C.G.C.T.**

**SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze,

Le DIX HUIT NOVEMBRE à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS :**

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida Bouteiller, Fabrice Labarussias, Cédric BONATO, Guillaume BER, Amandine JACINTO, Stéphane PIGNAN.

**Absents ayant donné procuration :**

P. CATHALA à Noémie CLAUDEL

Alexandra BONNET à Rachida BOUTEILLER

Véronique BONVICINI à Christelle BERTINI

**Secrétaire de séance :** Marielle NEPOTY

**- Rapporteur : Le Maire**

Les articles 126 et 127 de la loi « Notre » du 7 Août 2015 ont modifié l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi est-il proposé au conseil municipal de compléter ses délibérations du 17 avril 2014 et 25 septembre 2014 en donnant délégation au Maire pour les points suivants :

- Créer, modifier, supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subvention

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal, après débat et à la majorité :**

Pour : 23 - Contre : 6 : R. Bouteiller (proc A. Bonnet) – F. Labarussias – C. Bonato – G. Ber – A. Jacinto  
- adopte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 19/11/2015

- date d'affichage : 19/11/2015